



CENTRE CHOREA

Saint Germaine en Laye, 25 août 2020

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES ADHERENTS AYANT ACQUITTE LA TOTALITE DE LA COTISATION DE LA SAISON DERNIERE REPRENENT A PARTIR DU LUNDI 31 AOUT (les nouveaux adhérents ne reprendront qu'à partir du lundi 21 septembre).

LES AUTRES HEURES A RATTRAPER (SOUS FORME DE STAGES) VOUS SERONT COMMUNIQUEES PROCHAINEMENT.

AFIN D'EVITER UNE ATTENTE A L'ENTREE DU BUREAU, LES PROFESSEURS REMETTRONT, LORS DES PREMIERS COURS, LA FACTURE REPRESENTANT LE MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNEE 2020-2021.

MERCI DE NOUS RETOURNER LE REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE CHOREA, SOIT :

- **PAR L'INTERMEDIAIRE DES PROFESSEURS**
- **LA BOITE AUX LETTRES INSTALLEE PRES DU BUREAU**
- **DANS LA BOITE AUX LETTRES EXTERIEURES DE L'ECOLE**

NOUS RESTONS, BIEN ENTENDU, A VOTRE DISPOSITION PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE L'AGE DE 11 ANS POUR CIRCULER DANS L'ETABLISSEMENT.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE RENTREE ET VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPREHENSION

**LA DIRECTRICE ADJOINTE,
MARION ARIZZI**